



Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0
Tél. : 819-848-2321 Téléc. : 819-848-2202
Site Internet : www.saintfelixdekingsey.ca
Courriel : reception@saintfelixdekingsey.ca

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

AVIS PUBLIC

AVIS DE DÉMOLITION CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT 628 CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 859, 8^e Rang

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par le soussigné, monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey QUE;

AVIS est par les présentes donné qu'une demande de permis de démolition pour l'immeuble situé au 859, 8e Rang, a été adressée au Comité de démolition de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey en vertu du règlement numéro 628 concernant l'interdiction de démolir certains immeubles.

L'avis public indique que toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication de cet avis ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la municipalité.

Le Comité de démolition entendra toute personne intéressée et statuera sur ladite demande à sa réunion du lundi 10 juillet 2023, à 18h, au 1205 rue de l'Église à Saint-Félix-de-Kingsey. Pour toute demande d'information, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire au 819 848-2321 poste 112. Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, servira le cas échéant la computation des délais prévus par la Loi.

Donné à Saint-Félix-de-Kingsey, le 30^e jour du mois de juin 2023.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat de publication ce 30 juin 2023 11h46

Alexandre Côté

Directeur général, greffier-trésorier